# Annexe 1 - RENOBATEX.ID - Manifestation d’intérêt

La manifestation d’intérêt dûment complétée doit être envoyée à l’adresse renobatex@spw.wallonie.be. La date limite de réception pour le dépôt est publié sur la page dédiée à Renobatex.ID sur le site energie.wallonie.be.

Avant de déposer un dossier de candidature, il est possible pour le porteur de projet d’introduire une manifestation d’intérêt. Cette manifestation d’intérêt est une étape intermédiaire et ne sera pas évaluée par le comité de sélection. Le contenu final du dossier de candidature pourra donc différer du contenu synthétique explicité ci-dessous.

L’administration a 10 jours ouvrables pour remettre un avis sur la correspondance entre cette manifestation d’intérêt et les objectifs de cet appel. L’avis remis par l’administration suite à la manifestation d’intérêt ne constitue pas une garantie de sélection ultérieure du projet par le jury de sélection.

1. Nom du projet (une ligne maximum) et acronyme
2. Coordonnées complètes des partenaires et identification du représentant du projet (Single Point of Contact) : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone
3. Description succincte du projet et de ses objectifs en une dizaine de lignes
4. Explication du/des freins à la rénovation énergétique qui seront soulevé(s) ou de la/des démarches qui seront favorisée(s) pour contribuer à la sobriété énergétique dans les bâtiments
5. Description du caractère innovant du projet en termes de réponses aux défis climatiques auxquels la Wallonie sera confrontée à l’horizon 2030-2050 en une dizaine de lignes.
6. Description des livrables qui seront disponibles en fin de projet ainsi que des livrables intermédiaires.
7. Bénéficiaires ciblés par les livrables du projet.
8. Estimation du budget global du projet et du subside demandé en tenant compte des règles des aides d’état.
9. Planning du projet reprenant les différents livrables.